

Nº 32

Le 2 juillet 2016

LES SALAIRES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL SERONT MAINTENUS TANT QUE L'AVIS DE 72 HEURES N'AURA PAS ÉTÉ DONNÉ

En vertu du *Code canadien du travail*, une fois que les parties ont obtenu le droit de grève ou de lock-out, aucun moyen de pression ne peut être exercé tant que l'une ou l'autre des parties n'a pas déposé un avis de 72 heures. Puisque ni le Syndicat ni Postes Canada n'a déposé d'avis, il ne peut y avoir de moyen de pression avant le jeudi 7 juillet. Et tant qu'une des deux parties n'aura pas donné l'avis de 72 heures, les taux de salaire, les avantages sociaux et les autres conditions d'emploi prévus aux conventions collectives doivent être maintenus, y compris la pleine protection des régimes d'assurance-maladie et le droit de contester au moyen d'un grief les violations de la convention collective.

Postes Canada fait une autre déclaration bidon d'un milliard \$

Postes Canada prétend que nos propositions coûteraient un milliard \$. La direction semble faire de telles déclarations chaque fois qu'elle ne tient pas sérieusement à négocier un règlement. En 1978, elle a diffusé un communiqué de presse alléguant que les revendications du STTP lui coûteraient un milliard \$, et ce, à une époque où nous ne représentions que les 22 000 membres du groupe 1. En 1991, un autre communiqué de la direction déclarait qu'il y avait un écart d'un milliard \$ entre les positions respectives des deux parties. Le 24 mai 2011, la direction a diffusé un communiqué de presse déclarant que les revendications du STTP ajouteraient 1,4 milliard \$ aux coûts de Postes Canada, et ce, sans compter les FFIRS. Aujourd'hui, l'employeur a émis un communiqué alléguant que nos revendications coûteraient un milliard \$. La direction utilise la même stratégie : elle annonce un chiffre énorme sans jamais vérifier au préalable les chiffres réels avec le Syndicat. Et chaque fois, l'objectif visé est le même : faire les manchettes plutôt que de négocier. Nous avons demandé à Postes Canada d'expliquer ses calculs. Elle n'a pas répondu à notre demande.

Un milliard \$: un chiffre qui nous est bien familier

Postes Canada aime utiliser de gros chiffres. Il n'y a pas si longtemps, avec le Conference Board, elle a déclaré qu'elle perdrat un milliard \$ par année d'ici 2020 à moins de prendre des mesures draconiennes. Cette déclaration était fondée sur la prédiction que Postes Canada perdrat un total de 1,35 milliard \$ de 2012 à 2015. Postes Canada a en fait réalisé des profits au cours de cette période. Et voilà pour les gros chiffres!

Tous les syndicats des postes sont en faveur d'un régime de retraite à prestations déterminées

Le STTP a proposé que tous les employés et employées de Postes Canada bénéficient du régime de retraite à prestations déterminées. Le STTP a aussi proposé que le Syndicat et Postes Canada présentent une demande conjointe au gouvernement pour obtenir une exemption de l'obligation d'effectuer des paiements de capitalisation du déficit de solvabilité. Une telle démarche est totalement conforme à la lettre envoyée conjointement par les quatre syndicats des postes à la ministre Judy Foote, le 22 janvier dernier.

Dans cette lettre, les syndicats demandent notamment ce qui suit à la ministre : « *Bref, nous sollicitons votre appui concernant les deux possibilités qui se présentent : appuyer notre demande d'exemption permanente concernant les règles de capitalisation du déficit en vertu de la loi et permettre à tous les employés de Postes Canada d'adhérer ou de revenir au volet à prestations déterminées du régime. Selon nous, des deux mesures permettraient d'accroître la viabilité du régime et d'offrir la sécurité que procure un revenu de retraite adéquat.* »

La lettre était signée par Mike Palecek, président national du STTP, Brenda McAuley, présidente nationale de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints, Robyn Benson, présidente nationale de l'Alliance de la fonction publique du Canada, et Guy Dubois, président national de l'Association des officiers des postes du Canada.



Sylvain Lapointe
Négociateur en chef – unité urbaine



George Floresco
Négociateur en chef – unité FFRS

/jl sepb 225 / gl/scfp1979 2015-2019/Bulletin n°131

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes • La lutte continue